



Accident non responsable causé par un tiers

Par **sabasha**, le **16/12/2014** à **22:18**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident. Je rentrais chez moi après une fête, tranquillement, sur une route prioritaire. Un tiers arrivait d'un rond point où il devait respecter la priorité à droite. Vu mon engagement sur cette route prioritaire, il aurait dû s'arrêter avant le marque au sol du céder-le-passage et, de plus, la priorité à droite, sauf que ce véhicule n'a pas jugé bon de respecter ma priorité. Il m'a donc coupé la route et, lucide ou non, je n'aurais pas pu éviter la collision.rnCe tiers refuse de reconnaître ses torts. Il y a eu un PV pour ma conduite en état d'ivresse mais pas pour l'accident. Malgré le fait que je ne sois pas responsable, ce tiers veut se servir de mon état.rnrnPouvez-vous me conseiller de façon à me défendre car je ne suis pas responsable de cette collision et, de plus, mon véhicule n'est pas réparable.rnrnMerci pour vos conseils.

Par **aguesseau**, le **16/12/2014** à **23:48**

bjr,rnavez-vous rédiger un constat amiable ?rnComment savait-il que vous étiez alcoolisé ?rny-a-t-il une mesure à l'éthylomètre ?rnsi votre état peut être prouvé,l'assurance adverse va essayer d'en profiter pour partager les torts ce qui est de bonne guerre puisque vous étiez également en infraction.rncdt

Par **chaber**, le **17/12/2014** à **01:09**

bonjourrnrnrn[citation] un tiers arrivait d'un rond point, où il devait respecter la priorité à droite, vu mon engagement sur cette route prioritaire, il aurait du s'arrêter du le marque au sol du

céder le passage et de surplus la prioritaire à droite, sauf que ce véhicule n'a pas jugé bon de respecter ma priorité, i[/citation]rnrnNormalement les routes accédant à un rond-point ont une signalisation au sol et une balise.rnrnle véhicule venant de gauche est alors prioritaire

Par **Tisuisse**, le **17/12/2014 à 06:42**

Bonjour sabasha,rnrnJe ne comprends pas très bien votre problème de rond-point. Etiez-vous en train de tourner sur ce rond-point lors de la collision ou arriviez-vous à ce rond-point. Vos explications ne sont pas très claires.rnrnMerci d'avance.

Par **Lag0**, le **17/12/2014 à 07:34**

[citation]Normalement les routes accédant à un rond-point ont une signalisation au sol et une balise.rnrnle véhicule venant de gauche est alors prioritaire[/citation]rnrnBonjour,rnCe n'est pas tout à fait vrai...rnUn rond-point n'est qu'une place quelconque sur laquelle la circulation peut revêtir plusieurs aspects, il n'est donc pas possible de généraliser.rnJe crains que vous ne confondiez **rond-point** et **carrefour giratoire**...